

3
décembre
2007

Arrêté fixant les soldes et indemnités des hommes et femmes engagés volontairement dans l'organisation de renfort du SIS

LE CONSEIL COMMUNAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu le règlement organique du service d'incendie et de secours des montagnes neuchâteloises du 27 septembre 2001

arrête

Article premier

Les soldes et indemnités du SIS et communes intégrées sont fixées de la manière suivante:

Renfort en caserne	Pour une journée de travail en caserne	200.--
	Pour une nuit en caserne	75.--
	Pour une journée de 24 heures en caserne	275.--

Dans ces montants sont compris les frais de repas, les services spéciaux, les interventions et l'instruction.

Exercices	Renfort SIS et communes intégrées		
	Officiers	Heure	30.--
	Sous-officiers	Heure	28.--
	Sapeurs	Heure	25.--
	Recrues		
	½ journée d'instruction		25.--
	Renfort Police-route		
	Officiers	Heure	28.--
	Sous-officiers	Heure	25.--
	Sapeurs	Heure	22.--
	Instructeurs		
	Journée d'instruction		100.--
	½ journée d'instruction		50.--
	Préparation	Heure	30.--

Services spéciaux	Tous les renforts	Heure	30.--
Interventions	Tous les renforts	Heure	50.--

Dans la tarification horaire est comprise la perte de salaire.

Indemnités	Elève d'un cours cantonal ou fédéral	Jour	25.--
	Représentation du service	Jour	100.--
	Responsable renforts police-route	Année	200.--
	Instructeurs fédéraux	Année	150.--
	Port du pager (service de piquet)	Année	200.--
	Capitaine communes intégrées	Année	1'500.--

Repas Les frais de repas (repas principaux) n'étant pas pris en charge par le service ou déjà comptés dans une indemnité, les montants suivants seront versés en plus.

Service de 8 heures et plus	Par repas	20.--
Service traversant un repas	Par repas	20.--

Art. 2

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et abroge l'arrêté du Conseil communal du 3 août 2005.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Chaux-de-Fonds, le 3 décembre 2007

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
 Le président: Laurent Kurth
 Le vice-chancelier: Michel Villarejo